

DOMINIQUE POTIER, DÉPUTÉ, « NOUS N'AURONS QUE DEUX OPTIONS : RÉNOVER OU ABANDONNER LA SÉPARATION DU CONSEIL ET DE LA VENTE DES PHYTOS »

Anne Gilet - 12 mai 2023 [Séparation du conseil et de la vente](#)

Lancée depuis début mai, la mission parlementaire sur la séparation du conseil et de la vente des produits phytosanitaires devrait rendre le bilan de son travail début juillet. Aux commandes : Stéphane Travert et Dominique Potier. Ce dernier explique à Référence-agro les enjeux de cette mission. Pour lui, deux options : rénover ou abandonner ce mécanisme « qui n'est défendu par personne ». Lancée depuis début mai, la mission parlementaire sur la séparation du conseil et de la vente des produits phytosanitaires devrait rendre le bilan de son travail début juillet. Aux commandes : Stéphane Travert et Dominique Potier. Ce dernier explique à Référence-agro les enjeux de cette mission. Pour lui, deux options : rénover ou abandonner ce mécanisme « qui n'est défendu par personne ».

Programmée à l'origine pour la rentrée de septembre 2022, la mission d'information dédiée à la séparation de la vente et du conseil des produits phytosanitaires a été officiellement lancée le 12 avril 2023 mais n'a réellement débuté que début mai, après les congés parlementaires. Cette mission sera présidée et Stéphane Travert qui, à l'époque où il était ministre de l'Agriculture, avait inscrit le projet dans la loi EGALIM et par Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle et fervent opposant à la séparation depuis le début.

La question est simple : ce système est-il efficace ou non ?

« Le travail de notre binôme se veut le plus honnête et le plus dépassionné possible, insiste-t-il. L'idée n'est, en aucun cas, de faire un procès d'intention à qui que ce soit mais bien d'avancer sur ce dossier. L'objectif premier de cette séparation était de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. La question est donc simple : ce système est-il efficace ou non ? À ce jour, il semble que les résultats ne soient pas au rendez-vous. Cette stratégie s'avère même contre-productive, affaiblissant le dispositif des CEPP et la responsabilité des vendeurs, alors qu'une dynamique était bien engagée avant sa mise en place. »

Deux mois pour interroger les différents acteurs de la filière

Tour à tour seront interrogés le ministère de l'Agriculture, les chambres d'agriculture, l'Anses, Inrae, Phyteis, les représentants des coopératives et des négoce... « Pour beaucoup, dès le début, ce projet était une fausse bonne idée, rappelle Dominique Potier. Aujourd'hui, force est de constater que personne ne le défend ! » En février 2022, alors que Fabien Di Filippo et Stéphane Travert restituaient les travaux de la mission parlementaire d'information sur le secteur coopératif dans le domaine agricole, les députés avaient estimé que le mécanisme de séparation du conseil et de la vente des produits phytosanitaires n'était pas satisfaisant. Plusieurs effets de bord avaient même été mis en avant (<https://www.reference-agro.fr/separation-conseil-vente-et-cepp-corriger-les-effets-de-bord/>), comme par exemple un affaiblissement du rôle des coopératives et négoce dans le suivi des agriculteurs.

Verdict en juillet 2023

« Cette nouvelle mission parlementaire, c'est un peu l'opération vérité ! Si notre bilan montre que cette stratégie n'a apporté aucun résultat probant, alors il faudra bien reconnaître que c'est un échec. On a le droit de se tromper ! Selon moi, deux options se présenteront alors : rénover ou abandonner ce système de séparation du conseil et de la vente. » Réponse en juillet.